

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 22 février 2018
Délibération n° : 2018_07
Date de convocation : 15 février 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180222-2018D7-StVeran-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2018



Objet : **Candidature pour un appel à projets : valorisation du patrimoine culturel à Saint-Véran**

Par la suite d'une convocation en date du 16 février 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la mairie d'Arvieux, le 22 février 2018 à 17 heures 30 minutes sous la Présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Mathieu ANTOINE

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès** : Jacques BONNARDEL, Maire, présent ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé (pouvoir à Jacques BONNARDEL)
- **Aiguilles** : Serge LAURENS, Maire, excusé (pouvoir à Philippe CHABRAND) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé (pouvoir à Mathieu ANTOINE)
- **Arvieux** : Philippe CHABRAND, Maire, présent ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent
- **Ceillac** : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN)
- **Château-Ville-Vieille** : Jean-Louis PONCET, Maire, présent ; Laurent NIFNECKER, Conseiller municipal, présent
- **Eygliers** : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent
- **Guillestre** : Bernard Leterrier, Maire, présent
- **Molines-en-Queyras** : Francis MARTIN, Maire, présent ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, excusé
- **Ristolas** : Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, excusée ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, excusée
- **Saint-Véran** : Danièle GUIGNARD, Maire, présente ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent

Vu :

- Les statuts régissant le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;
- La charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;
- L'ensemble du dispositif réglementaire régissant la fonction publique territoriale en vigueur ;
- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération du Comité Syndical du 18 mars 2015 sur le projet Avenir Horizon 2020
- L'appel à projets restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé jusqu'au 28 février 2018.

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 22 février 2018
Délibération n° : 2018_07
Date de convocation : 15 février 2018

Objet : **Candidature pour un appel à projets :
valorisation du patrimoine culturel à Saint-Véran**

-
Considérant :

- L'importance du patrimoine culturel du territoire du Parc ;
- La présence du Musée du Soum à Saint-Véran et les liens à mettre en avant avec le Four des Forannes et la Mine de Cuivre.

Le Comité Syndical du Parc naturel régional réuni le 22 février 2018, propose :

- De répondre à l'appel à projets restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé en sollicitant le financement suivant :

Première phase

Région	15 000 €
Autofinancement	15 000 €
TOTAL	30 000 €

Seconde phase

Région	15 000 €
Autofinancement	15 000 €
TOTAL	30 000 €

Soit un total Région de 30 000 euros pour les deux phases ;

Le Comité syndical du Parc naturel régional, réuni le 22 février 2017, décide, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 22
Nombre de membre présents : 15
Nombre de membres représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés :
Votes contre : 0 Pour : 22
Abstentions : 0

- **D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions pour mettre en œuvre cette candidature à l'appel à projets restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Christian GROSSAN

